

PARENTS D'UN ÉLÈVE VICTIME - TÉMOIN - AUTEUR

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres ou il vous en parle...

Quoi faire ?

Prendre connaissance de l'aide-mémoire pour les parents qui vous concerne.

Aider votre enfant à signaler la situation :

- Remplir une fiche de signalement
- Écrire un courriel à la direction: **nom et adresse courriel de la direction**.

Remplir vous-même une fiche de signalement et la remettre à la direction: **nom et endroit**.

Contactez la direction au numéro de téléphone suivant : **(téléphone)** et lui expliquer la situation.

Vous pouvez également demander l'assistance de la personne désignée par la commission scolaire, soit Madame Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires, en composant le numéro (819) 847-1610 poste 18823.

Visiter le site de



à l'adresse suivante : <http://moijagis.com/>

Si vous avez fait un signalement à la direction, vous pouvez vous attendre à ce qu'elle communique avec vous pour :

- Vous informer que le signalement a bien été reçu et qu'un suivi sera fait.
- Vous informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes concernées qui ont été rejointes, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation).
- Vérifier si votre compréhension de la situation correspond à ce qu'elle a évalué.
- Vous informer que des actions ont été entreprises ou sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins, ainsi que le soutien prévu pour votre enfant, s'il y a lieu.
- Discuter des actions à venir et de votre rôle pour la suite des choses s'il y a lieu.
- Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.